

Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de la prévention des risques

**Décision n° AD 2008-61 du 19 mars 2009  
relative à l'agrément d'artifices de divertissement**

NOR : DEVP0902483S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 2352-1 ;

Vu le décret n° 90-897 du 1<sup>er</sup> octobre 1990 modifié portant réglementation des artifices de divertissement ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1991 modifié fixant la composition du dossier de demande d'agrément d'un modèle d'artifice de divertissement et les tolérances sur la concentration des constituants des compositions pyrotechniques des artifices de divertissement ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1991 modifié portant approbation du recueil des épreuves d'agrément des artifices de divertissement et agrément du laboratoire des substances explosives de l'Ineris pour procéder aux examens et épreuves en vue de l'agrément de ces produits ;

Vu l'arrêté du 24 février 1994 modifié relatif au classement des artifices de divertissement ;

Vu la décision d'habilitation du 28 mai 1997 du laboratoire d'essais de la société Pyragric Industrie pour la réalisation des examens et épreuves en vue de l'agrément des artifices de divertissement ;

Vu la demande présentée le 15 septembre 2008 par les sociétés Pyragric Industrie, 639, boulevard de l'Hippodrome, BP 110, 69141 Rillieux-la-Pape Cedex, et Ukoba Industrie, 01390 Saint-Jean-de-Thurigneux ;

Vu les dossiers PYRA83/08 du 1<sup>er</sup> octobre 2008, PYRA91/08 du 17 novembre 2008, PYRA95/08 du 17 novembre 2008, PYRA97/08 du 17 novembre 2008, PYRA98/08 du 17 novembre 2008, PYRA99/08 du 17 novembre 2008, PYRA100/08 du 17 novembre 2008, PYRA101/08 du 17 novembre 2008, PYRA103/08 du 17 novembre 2008, PYRA112/08 du 17 novembre 2008, PYRA113/08 du 17 novembre 2008 présentés à l'appui de cette demande,

Vu le rapport Ineris/AD/501 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 ;

Vu la correspondance du 23 décembre 2008 du laboratoire d'essais de la société Pyragric Industrie, 639, boulevard de l'Hippodrome, BP 110, 69141 Rillieux-la-Pape Cedex ;

Vu l'avis de la commission des substances explosives (séance du 31 octobre 2008) ;

Considérant que les résultats obtenus suite à la mise en œuvre des épreuves et examens réalisés sur les échantillons présentés dans la demande répondent aux exigences du décret du 1<sup>er</sup> octobre 1990 susvisé,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les artifices de divertissement élémentaires portés dans le tableau ci-après sont agréés au titre du décret du 1<sup>er</sup> octobre 1990 susvisé avec les numéros et les groupes de classement indiqués.

NOM COMMERCIAL de l'artifice	RÉFÉRENCE de l'artifice selon le titulaire**	CLASSEMENT retenu	NUMÉRO d'agrément*	MASSE moyenne de matière active (g)	DISTANCE de sécurité (m)
Select Party .....	P150497	K3	CA/74237/01/16	301	40
Select Party .....	U503007	K3	CA/74237/01/16	301	40
Fontaine des glaces 10 cm bleue .....	P150455	K1	FT/74238/01/16	2,3	1

NOM COMMERCIAL de l'artifice	RÉFÉRENCE de l'artifice selon le titulaire**	CLASSEMENT retenu	NUMÉRO d'agrément*	MASSE moyenne de matière active (g)	DISTANCE de sécurité (m)
Fontaine des glaces 10 cm bleue .....	U502957	K1	FT/74238/01/16	2,3	1
Fontaine des glaces 10 cm rouge .....	P150456	K1	FT/74239/01/16	2,3	1
Fontaine des glaces 10 cm rouge .....	U502958	K1	FT/74239/01/16	2,3	1
Compact 49 coups essuie-glace PYRA BLITZ comète à pivoine rouge + comète à pivoine bleu océan + comète argent à final boules de neige .....	P150631	K3	BA/74240/01/16	355	35
Compact 49 coups essuie-glace CAMELIA comète à pivoine rouge + comète à pivoine bleu océan + comète argent à final boules de neige .....	U503312	K3	BA/74240/01/16	355	35
Compact 49 coups essuie-glace PYRA BLITZ comète à pivoine verte + comète à pivoine violette + comète argent à final boules de neige .....	P150632	K3	BA/74241/01/16	355	35
Compact 49 coups essuie-glace CAMELIA comète à pivoine verte + comète à pivoine violette + comète argent à final boules de neige .....	U503313	K3	BA/74241/01/16	355	35
Compact 49 coups essuie-glace PYRA BLITZ comète à pivoine orange + comète à pivoine bleu + comète argent à final boules de neige .....	P150633	K3	BA/74242/01/16	355	35
Compact 49 coups essuie-glace CAMELIA comète à pivoine orange + comète à pivoine bleu + comète argent à final boules de neige .....	U503314	K3	BA/74242/01/16	355	35
Compact 49 coups essuie-glace PYRA BLITZ comète à pivoine jaune + comète à pivoine verte + comète argent à final boules de neige .....	P150634	K3	BA/74243/01/16	355	35
Compact 49 coups essuie-glace CAMELIA comète à pivoine jaune + comète à pivoine verte + comète argent à final boules de neige .....	U503315	K3	BA/74243/01/16	355	35
Compact 49 coups eventaillé PYRA BLITZ comète crépitante à effet poisson argent + bleu + crépitant .....	P150639	K3	BA/74244/01/16	496	35
Compact 49 coups eventaillé CAMELIA comète crépitante à effet poisson argent + bleu + crépitant .....	U503320	K3	BA/74244/01/16	496	35
Compact 49 coups eventaillé PYRA BLITZ comète crépitante à effet poisson argent + rouge + crépitant .....	P150640	K3	BA/74245/01/16	496	35
Compact 49 coups eventaillé CAMELIA comète crépitante à effet poisson argent + rouge + crépitant .....	U503321	K3	BA/74245/01/16	496	35
Compact 49 coups eventaillé PYRA BLITZ comète crépitante à effet poisson argent + vert + crépitant .....	P150641	K3	BA/74246/01/16	496	35

NOM COMMERCIAL de l'artifice	RÉFÉRENCE de l'artifice selon le titulaire**	CLASSEMENT retenu	NUMÉRO d'agrément*	MASSE moyenne de matière active (g)	DISTANCE de sécurité (m)
Compact 49 coups eventaillé CAMELIA comète crépitante à effet poisson argent + vert + crépitant .....	U503322	K3	BA/74246/01/16	496	35
Compact 49 coups eventaillé PYRA BLITZ comète crépitante à effet poisson argent + violet + crépitant .....	P150642	K3	BA/74247/01/16	496	35
Compact 49 coups eventaillé CAMELIA comète crépitante à effet poisson argent + violet + crépitant .....	U503323	K3	BA/74247/01/16	496	35
Compact 25 coups eventaillé PYRA BLITZ comète crépitante à effet cocotiers rouge/vert/violet + fleurs crépitantes .....	P150643	K3	BA/74248/01/16	478	45
Compact 25 coups eventaillé CAMELIA comète crépitante à effet cocotiers rouge/vert/violet + fleurs crépitantes .....	U503324	K3	BA/74248/01/16	478	45
Compact 25 coups eventaillé PYRA BLITZ comète crépitante à effet cocotiers rouge + fleurs crépitantes .....	P150644	K3	BA/74249/01/16	478	45
Compact 25 coups eventaillé CAMELIA comète crépitante à effet cocotiers rouge + fleurs crépitantes .....	U503325	K3	BA/74249/01/16	478	45
Compact 25 coups eventaillé PYRA BLITZ comète crépitante à effet cocotiers vert + fleurs crépitantes .....	P150645	K3	BA/74250/01/16	478	45
Compact 25 coups eventaillé CAMELIA comète crépitante à effet cocotiers vert + fleurs crépitantes .....	U503326	K3	BA/74250/01/16	478	45
Compact 25 coups eventaillé PYRA BLITZ comète crépitante à effet cocotiers bleu océan + fleurs crépitantes .....	P150646	K3	BA/74251/01/16	478	45
Compact 25 coups eventaillé CAMELIA comète crépitante à effet cocotiers bleu océan + fleurs crépitantes .....	U503327	K3	BA/74251/01/16	478	45
Compact 12 coups PYRA BLITZ comète bleue à effet kamuro .....	P150635	K3	BA/74252/01/16	459	55
Compact 12 coups CAMELIA comète bleue à effet kamuro .....	U503316	K3	BA/74252/01/16	459	55
Compact 12 coups PYRA BLITZ comète rouge à effet kamuro .....	P150636	K3	BA/74253/01/16	459	55
Compact 12 coups CAMELIA comète rouge à effet kamuro .....	U503317	K3	BA/74253/01/16	459	55
Compact 12 coups PYRA BLITZ comète verte à effet kamuro .....	P150647	K3	BA/74254/01/16	459	55
Compact 12 coups CAMELIA comète verte à effet kamuro .....	U503328	K3	BA/74254/01/16	459	55
Compact 12 coups PYRA BLITZ comète violette à effet kamuro .....	P150648	K3	BA/74255/01/16	459	55
Compact 12 coups CAMELIA comète violette à effet kamuro .....	U503329	K3	BA/74255/01/16	459	55

NOM COMMERCIAL de l'artifice	RÉFÉRENCE de l'artifice selon le titulaire**	CLASSEMENT retenu	NUMÉRO d'agrément*	MASSE moyenne de matière active (g)	DISTANCE de sécurité (m)
Compact 12 coups PYRA BLITZ comète argent à effet kamuro .....	P150649	K3	BA/74256/01/16	459	55
Compact 12 coups CAMELIA comète argent à effet kamuro .....	U503330	K3	BA/74256/01/16	459	55
Compact 12 coups PYRA BLITZ comète or à effet kamuro .....	P150650	K3	BA/74257/01/16	459	55
Compact 12 coups éventailé CAMELIA comète or à effet kamuro .....	U503331	K3	BA/74257/01/16	459	55
Compact 49 coups essuie-glace PYRA BLITZ comète verte à changement bleu océan + clignotant rouge .....	P150627	K3	BA/74258/01/16	332	40
Compact 49 coups essuie-glace CAMELIA comète verte à changement bleu océan + clignotant rouge .....	U503308	K3	BA/74258/01/16	332	40
Compact 49 coups essuie-glace PYRA BLITZ comète verte à changement jaune + clignotant violet .....	P150628	K3	BA/74259/01/16	332	40
Compact 49 coups essuie-glace CAMELIA comète verte à changement jaune + clignotant violet .....	U503309	K3	BA/74259/01/16	332	40
Compact 49 coups essuie-glace PYRA BLITZ comète verte à changement rouge + clignotant or .....	P150629	K3	BA/74260/01/16	332	40
Compact 49 coups essuie-glace CAMELIA comète verte à changement rouge + clignotant or .....	U503310	K3	BA/74260/01/16	332	40
Compact 49 coups essuie-glace PYRA BLITZ comète verte à changement argent + clignotant bleu océan .....	P150630	K3	BA/74261/01/16	332	40
Compact 49 coups essuie-glace CAMELIA comète verte à changement argent + clignotant bleu océan .....	U503311	K3	BA/74261/01/16	332	40
Compact 24 coups essuie-glace PYRA BLITZ comète verte à changement or/argent crépitant + clignotant rouge .....	P150621	K3	BA/74262/01/16	147	35
Compact 24 coups essuie-glace CAMELIA comète verte à changement or/argent crépitant + clignotant rouge .....	U503302	K3	BA/74262/01/16	147	35
Compact 24 coups essuie-glace PYRA BLITZ comète verte à changement or/argent crépitant + clignotant orange .....	P150622	K3	BA/74263/01/16	147	35
Compact 24 coups essuie-glace CAMELIA comète verte à changement or/argent crépitant + clignotant orange .....	U503303	K3	BA/74263/01/16	147	35
Compact 24 coups essuie-glace PYRA BLITZ comète jaune à changement or/argent crépitant + clignotant violet .....	P150623	K3	BA/74264/01/16	147	35
Compact 24 coups essuie-glace CAMELIA comète jaune à changement or/argent crépitant + clignotant violet .....	U503304	K3	BA/74264/01/16	147	35

NOM COMMERCIAL de l'artifice	RÉFÉRENCE de l'artifice selon le titulaire**	CLASSEMENT retenu	NUMÉRO d'agrément*	MASSE moyenne de matière active (g)	DISTANCE de sécurité (m)
Compact 24 coups essuie-glace PYRA BLITZ comète bleue à changement or/argent crépitant + clignotant rouge .....	P150624	K3	BA/74265/01/16	147	35
Compact 24 coups essuie-glace CAMELIA comète bleue à changement or/argent crépitant + clignotant rouge .....	U503305	K3	BA/74265/01/16	147	35
Compact 24 coups essuie-glace PYRA BLITZ comète rouge à changement or/argent crépitant + clignotant argent .....	P150625	K3	BA/74266/01/16	147	35
Compact 24 coups essuie-glace CAMELIA comète rouge à changement or/argent crépitant + clignotant argent .....	U503306	K3	BA/74266/01/16	147	35
Compact 24 coups essuie-glace PYRA BLITZ comète violette à changement or/argent crépitant + clignotant vert .....	P150626	K3	BA/74267/01/16	147	35
Compact 24 coups essuie-glace CAMELIA comète violette à changement or/argent crépitant + clignotant vert .....	U503307	K3	BA/74267/01/16	147	35
Bombe cal. 100 mm PYRA ZENITH queue de cheval kamuro clignotant .....	P150661	K3	BB/74268/01/16	305	120
Bombe cal. 100 mm JAP'S queue de cheval kamuro clignotant .....	U503364	K3	BB/74268/01/16	305	120
Bombe cal. 100 mm PYRA ZENITH queue de cheval kamuro or .....	P150664	K3	BB/74269/01/16	305	120
Bombe cal. 100 mm JAP'S queue de cheval kamuro or .....	U503367	K3	BB/74269/01/16	305	120
Fun smoke bleu .....	P150544	K2	FU/74270/01/16	20	8
Fun smoke bleu .....	U503187	K2	FU/74270/01/16	20	8
Fun smoke rouge .....	P150545	K2	FU/74271/01/16	20	8
Fun smoke rouge .....	U503188	K2	FU/74271/01/16	20	8
Fun smoke orange .....	P150548	K2	FU/74272/01/16	20	8
Fun smoke orange .....	U503191	K2	FU/74272/01/16	20	8
Fun smoke blanc .....	P150549	K2	FU/74273/01/16	20	8
Fun smoke blanc .....	U503192	K2	FU/74273/01/16	20	8
Fumigène le tigre couleur bleue .....	P000794/E1	K1	FU/74274/01/16	1,5	1
Fumigène le tigre couleur bleue .....	U000373/E1	K1	FU/74274/01/16	1,5	1
Fumigène le tigre couleur blanche .....	P000794/E2	K1	FU/74275/01/16	1,5	1
Fumigène le tigre couleur blanche .....	U000373/E2	K1	FU/74275/01/16	1,5	1
Fumigène le tigre couleur orange .....	P000794/E5	K1	FU/74276/01/16	1,5	1
Fumigène le tigre couleur orange .....	U000373/E5	K1	FU/74276/01/16	1,5	1
Fumigène le tigre couleur rouge .....	P000794/E6	K1	FU/74277/01/16	1,5	1
Fumigène le tigre couleur rouge .....	U000373/E6	K1	FU/74277/01/16	1,5	1

\* CA : combinaison d'artifices. \* BA : batterie d'artifices. \* BB : bombe d'artifice. \* FT : fontaine. \* FU : fumigène. \*\* : P PYRAGRIC Industrie ; U UKOBA Industrie.

Les titulaires des présents agréments sont les sociétés Pyragric Industrie, 639, boulevard de l'Hippodrome, BP 110, 69141 Rillieux-la-Pape Cedex, et Ukoba Industrie, 01390 Saint-Jean-de-Thurigneux, lesquelles importent et commercialisent les produits portés dans le tableau ci-dessus.

#### Article 2

Les artifices de divertissement sont agréés aux conditions de la demande.

Les titulaires des présents agréments s'assurent que les artifices de divertissement élémentaires produits, importés, conservés, vendus ou utilisés en France sont conformes aux modèles décrits dans les dossiers susvisés et répondent aux exigences réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par le recueil des épreuves d'agrément des artifices de divertissement susvisé.

Les titulaires des présents agréments s'assurent que la concentration des constituants des compositions pyrotechniques respecte, en outre, les tolérances fixées par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1991 susvisé.

#### Article 3

Les titulaires des présents agréments s'assurent que les notices et modes d'emploi des artifices de divertissement commercialisés donnent toutes indications nécessaires, en français, pour la préparation et l'exécution des tirs de façon à garantir la sécurité des personnes qui en sont chargées, ainsi que celle du public.

Ces indications comprennent, en particulier, les prescriptions relatives aux mesures à prendre en cas d'incident de tir ainsi que les distances de sécurité à respecter.

#### Article 4

Les titulaires des présents agréments sont tenus de vérifier la conformité des produits importés avec les modèles agréés selon leur plan qualité. Ce plan détermine notamment les plans d'échantillonnage et les fréquences de contrôle.

#### Article 5

Les titulaires des présents agréments s'assurent que les étiquettes et marquages sont conformes en tout point aux modèles déposés lors de la demande d'agrément, aux exigences réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 13 du décret du 1<sup>er</sup> octobre 1990 susvisé et par le recueil des épreuves d'agrément des artifices de divertissement susvisé.

En particulier, la masse moyenne de matière active de chaque artifice, telle qu'elle apparaît dans le dossier technique présenté par le titulaire de l'agrément est indiquée sur l'étiquette sous la forme : « MA  $\approx$  xxxxx g » dans laquelle « xxxxx » représente la valeur en grammes de cette masse de matière active. Cette unité peut être exprimée en « mg » ou en « kg » en fonction de la masse de l'artifice.

#### Article 6

Les présents agréments sont donnés sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables à ces produits, notamment en matière de transport, de conservation, de vente et d'utilisation.

#### Article 7

Les agréments ci-dessus sont valables jusqu'au 31 janvier 2016.

#### Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 19 mars 2009.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la prévention des risques,*  
L. MICHEL